

Face au malaise des directeurs d'école, quelles réponses?

— Le récent suicide d'une directrice d'école en région parisienne a mis en lumière les difficultés d'exercice et un sentiment d'isolement largement partagé parmi les directeurs d'école.

— Soutien administratif, décharges d'enseignement, fusion écoles-collèges ou encore création d'un statut spécifique... Les pistes de réforme sont nombreuses et parfois contradictoires.

Lorsque, fin septembre, elle a découvert la lettre que sa collègue de Pantin (Seine-Saint-Denis) avait rédigée pour expliquer son geste fatal, Stéphanie Fouilloux l'a trouvée «*impressionnante de réalisme*». «*On y retrouve notre quotidien dans ses moindres détails : les demandes de notre hiérarchie dénuées de sens ; notre solitude face aux parents ou lorsqu'on doit effectuer un signalement ; l'accumulation de tâches disparates, depuis la rédaction du plan particulier de mise en sécurité en cas d'accident majeur à la mise en place des projets d'accueil individualisé pour les enfants malades*», énumère la déléguée SNUipp de Seine-Saint-Denis, elle-même directrice de maternelle à Saint-Denis. «*Il y a aussi l'organisation des élections de parents d'élèves... Quand les familles sont peu impliquées, c'est à vous d'aller chercher les candidats !*»

«Il manque un véritable statut au directeur pour assurer l'interface entre l'école et la société.»

Le drame de Pantin n'a pas vraiment surpris non plus Bernadette Meunier. Elle qui a fini sa carrière il y a deux ans à Paris dit avoir pris sa retraite «*dès que possible, dans un état de grande fatigue morale*». C'est que le métier est devenu «*soldatesque*», sous l'effet d'inspecteurs prompts à «*caporaliser*» les personnels. «*À la limite, j'aurais préféré pointer le matin si l'on m'avait donné plus de liberté le reste de la journée*», avance cette directrice, qui dit avoir menti en permanence à sa hiérarchie pour permettre à son équipe de travailler sereinement.

Bernadette Meunier évoque aussi une agressivité croissante



Manifestation d'enseignants, le 3 octobre à Bobigny, après le suicide de Christine Renon, directrice d'école maternelle. P. Lavielle/Le Parisien/MaxPPP

de la part des parents. «*D'une part infime d'entre eux*», rectifie-t-elle, convaincue qu'en la matière, l'école – comme la santé – «*paie l'addition d'une déshumanisation*» des services publics. Le directeur est, analyse-t-elle, «*l'un des rares interlocuteurs institutionnels auxquels les usagers ont encore accès*».

Un interlocuteur en première ligne, donc. «*L'exposition aux risques de litiges pour les personnels de direction est quatre fois supérieure à celle des enseignants*», note ainsi le dernier baromètre de la fédération L'Autonome de solidarité

laïque (1), sans distinguer toutefois le primaire du secondaire.

Pour Bernadette Meunier, il est urgent de «*recréer du collectif*». «*On pourrait instituer des réunions régulières entre directeurs, sur leur temps de travail*», renchérit Stéphane Crochet, le secrétaire général du SE-Unsa. Mais aux yeux de ce syndicaliste, c'est surtout leur charge de travail qu'il faudrait alléger : «*En rétablissant par exemple l'aide administrative qui a disparu il y a quelques années avec la suppression des emplois aidés. Les directeurs ont l'obligation de contacter les parents en cas d'absence*

injustifiée de leur enfant, mais ils ne peuvent le faire en étant eux-mêmes en classe... Il faut donc aussi abaisser le seuil permettant de bénéficier d'une démarche d'enseignement complète (aujourd'hui 13 classes en maternelle, 14 en élémentaire, NDLR).» À défaut, les directeurs ont «*le sentiment de mal faire deux métiers*».

Le hic, c'est que nombre d'entre eux se considèrent avant tout comme enseignants et apprécient de conserver, même partiellement, le contact avec les élèves. Et qu'ils ne sont pas demandeurs d'un rapport hiérarchique vis-à-vis des autres profes-

seurs, une mesure qu'a tenté en vain d'imposer le Sénat en amendant la récente loi Blanquer. «*Il manque un véritable statut au directeur pour assurer l'interface entre l'école et les parents, l'école et la société*», plaide le sénateur LR des Pyrénées-Atlantiques Max Brisson.

Autre amendement à la loi Blanquer qui ne figure pas dans la version finale, celui offrant la possibilité, sur la base du volontariat, d'une fusion entre écoles et collèges. Disposition combattue par de nombreux directeurs, qui ne voulaient pas se retrouver simples adjoints d'un principal. «*Cela leur aurait pourtant permis de bénéficier d'un support administratif*», relève-t-on au ministère, où l'on réaffirme que «*le débat sur les missions des directeurs et leur bien-être sont au programme de l'agenda social*». En attendant, le ministre devrait dévoiler des pistes dans les jours à venir.

Denis Peiron

(1) L'ASL apporte un soutien juridique à ses membres (environ un enseignant sur deux) confrontés à des conflits ou des agressions.

Baccalauréat, des précisions sur le contrôle continu

Le ministère de l'éducation nationale a adressé, jeudi 10 octobre, une note précisant le déroulé des premières épreuves communes de contrôle continu du nouveau baccalauréat, alors que le Snes vient d'appeler à leur suppression, invoquant «*un niveau inédit d'impréparation*». La première série, qui

porte sur l'histoire-géographie et les langues, se tiendra en février et mars et concernera les élèves de première. Chaque établissement décidera de leur date, avec la possibilité de faire composer – ou pas – toutes les classes sur un même sujet et au même moment. Les sujets proviendront d'une banque natio-

nale et seront choisis par le chef d'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique. Ceux qui auront été tirés un grand nombre de fois seront supprimés de la banque et remplacés.

sur-la-croix.com
Un article détaillé